

# PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion (visio)	27 février 2018
Présidence :	M. Michel NAGEOTTE
Présents :	MM. Gérard GEORGES – Michel MALIVERNAY – Jacques QUANTIN
Assistent à la séance :	Mmes Sylvie FALLOT – Delphine SCARAMAZZA

# 1 - SENIORS

#### 1.1 CHAMPIONNAT SENIORS - MATCHES EN RETARD

La commission prend connaissance de la liste des matches en retard et décide la programmation suivante :

# National 3

. Be	sanço	n Footbal	I/Jura Do	lois (17/02)	Fixé le mercredi 21/03 (19h00)

. Louhans Cuiseaux/Auxerre AJ 2 (17/02) Fixé le 31/03

# Rappel de la programmation

. Quetigny/Saint Apollinaire	Mercredi 21/03 19h
. Gueugnon/Racing Besançon	Mercredi 21/03.19h
. Pontarlier/Louhans Cuiseaux	Mercredi 21/03.19h
. Pontarlier/Clemenceau (10/02)	Samedi 31/03.18h

# Régional 1

Groupe A

. Paray/Snid (18/02)	Fixé le 31/03
. La Chapelle Guinchay/Maconnais UF (17/02)	Fixé le 31/03
Groupe R	

. Levier/Belfortaine AMS 2 (18/02) Fixé le 31/03

# Régional 2

Groupe B

. Auxonne/Maconnais UF 2 (18/02) Fixé le 02/04

Groupe C

. Valdoie/Besançon Football 3 (18/02) A fixer

Groupe D

. Bart/Les Ecorces (18/02) Fixé le 02/04 . Audincourt/ Belfort Sud (18/02) A fixer

# Régional 3

G	rn	,,	n	o	Δ
U.	ıυ	и	IJ	Ľ	А

Groupe A	
. Vauzelles/Nevers 58 (18/02)	Fixé le 31/03
Groupe B	
. Paray 2/Bourbon Lancy (18/02)	Fixé le 31/03
. Saint Benin/Snid 2 (18/02)	Fixé le 31/03
Groupe C	
. Varennes/Magny (18/02)	Fixé le 02/04
. Lux/Chalon (18/02)	Fixé le 02/04
. Is Sur Tille Reveil/Quetigny 3 (18/02)	Fixé le 31/03
Groupe D	
. St Jean de Losne/Creches (18/02)	Fixé le 02/04
. Sagy/Saint Apollinaire 2 (18/02)	A fixer
. Sornay/Perrecy (18/02)	Fixé le 31/03
. Abergement Cuisery/Meursault (18/02)	Fixé le 31/03
Groupe E	
. Levier 2/Morbier (18/02)	Fixé le 31/03
. Bresse Jura Foot 2/Sud Revermont (17/02)	Fixé le 02/04
. Entre Roches/Morteau Montlebon (25/02)	A fixer
. Levier 2/Orchamps Val Vennes (24/02)	Fixé le 02/04
Groupe F	
. Jura Nord Foot/Marnay (18/02)	A fixer
. Mouchard Arc/Pouilley les Vignes (18/02)	Fixé le 31/03
Groupe G	
. Beaucourt/Dannemarie (25/02)	A fixer
. Roche Novillars 2/Pays Maichois 2 (25/02)	A fixer
Groupe H	
. Luxeuil/Danjoutin Andelnans Meroux (11/02)	A fixer
. Danjoutin Andelnans Meroux/Héricourt SG (18/02)	A fixer
. Villars Sous Ecot/Giro Lepuix (18/02)	A fixer
. RC Lons Saunier 2/US Montbéliard (24/02)	A fixer
. Luxeuil/Meziré Fesches (25/02)	A fixer

#### 1.2 COURRIERS CLUBS

. Match n° 22904.1 - National 3 – Gueugnon/Racing Besançon du Mercredi 21/03/2018 Courriel du club du FC Gueugnon concernant la rédaction du texte du procès-verbal de la commission sportive du 15/02/2018.

La commission précise que le club n'avait pas donné de réponse négative mais vu les conditions atmosphériques actuelles, il estimait la demande prématurée.

. Match n° 23730.1 – Coupe Bourgogne Franche Comté – Les Ecorces/4 Rivières 70 du 21/03/2018 Demande des deux clubs pour fixer cette rencontre au samedi 31/03/2018 au lieu du 21/03/2018 La commission ne peut donner son accord pour le moment.

<u>. Match n° 23709.1 – Coupe Bourgogne Franche Comté – La Machine/La Charité du 21/03/2018</u> Demande du club de la Machine de jouer cette rencontre sur le terrain stabilisé. La commission ne peut donner son accord eu égard au classement du terrain.

# . Matches n° 20455.2 – R1 – La Chapelle de Guinchay/Montceau 2 du 10/03/2018

Le club de Montceau demande à la commission de fixer cette rencontre le dimanche 11 mars au lieu du samedi 10 mars en nocturne.

La commission rappelle que le club de La Chapelle de Guinchay a sollicité en début de saison de jouer toutes ses rencontres à domicile, pendant la période autorisée (voir les Règlements de la Ligue). La commission précise que pour jouer le dimanche, le club de Montceau doit solliciter l'accord de son adversaire.

# . Matches n° 20469.2 - R1 Paray/Montceau 2 du 24/03/2018

Le club de Montceau demande à la commission de fixer cette rencontre le dimanche 25 mars au lieu du samedi 24 mars en nocturne.

La commission rappelle, que le club de Paray a sollicité en début de saison de jouer toutes ses rencontres à domicile, pendant la période autorisée (voir les Règlements de la Ligue).

La commission précise que pour jouer le dimanche, le club de Montceau doit solliciter l'accord de son adversaire.

# . Courriel du club de Roche Novillars

La commission prend connaissance du courriel de Roche Novillars concernant l'indisponibilité de ses installations sportives pour le samedi 31 mars et le lundi 2 avril 2018, en raison de son challenge annuel. La commission décide d'inverser la rencontre en retard R3 – Roche Novillars 2/Pont de Roide Vermondans 2 fixée le samedi 31 mars.

En conséquence, la rencontre du 31 mars se jouera sur le terrain de Pont de Roide Vermondans, et la rencontre du 15 avril se jouera à Novillars.

#### . Courriel de l'agglomération AS Sens le grand Senonais

La commission prend connaissance du courriel concernant l'indisponibilité du complexe sportif René Binet à Sens, pour les vendredi 30 mars, samedi 31 mars, dimanche 1 avril et lundi 2 avril 2018, en raison de la 25<sup>ème</sup> édition du tournoi international de football « Tournoi Sans Frontières ». La commission prend note.

#### . Courrier de la municipalité d'Ornans

Courrier concernant l'éventualité de l'indisponibilité du stade André Brey à Ornans pour le dimanche 10 juin en raison d'une manifestation départementale qui comptera plus de 1500 participants. La commission prend note.

# . Courrier de club de Baume les Dames

Courriel reçu concernant les relégations en fin de saison de National 3 en R1. La commission transmet à la CRSROC.

# . Match 21290.1 - R3 - Bavilliers/Beaucourt du 17/02/2018

Le club de Beaucourt s'est présenté au match avec 6 joueurs.

La commission donne match perdu par pénalité au club de Beaucourt 3/0 buts, et attribue le gain du match à Bavilliers (3 points pour Bavilliers et 0 point pour Beaucourt).

# . Match n°20598.1 – R1 – Ornans/Baume les Dames du 3/03/2018

Le club d'Ornans sollicite la commission pour fixer cette rencontre le dimanche après-midi en raison des mauvaises conditions climatiques actuelles (fortes gelées).

La commission au regard des matches en retard et au vu que le terrain synthétique ne dispose pas d'éclairage classé, la commission décide de fixer cette rencontre du Dimanche 4/03/2018 à 15h00 sur le terrain synthétique d'Ornans.

En conséquence, la rencontre D3 - Ornans 3/Près de Vaux prévue à 15h00 devra se jouer en lever de rideau (13h).

# . Match n° 21237.2 – R3 – Beaucourt/Dannemarie du 25/02/2018

Courriel reçu du club de Dannemarie concernant la praticabilité du terrain de Beaucourt. La commission prend note.

# . Match n° 20958.1 – R3 – Sens FC 2/Joigny du 4/03/2018

Courriel du club de Joigny sollicitant la commission de reporter la rencontre sus-citée en raison de leur qualification pour les 1/16èmes de Finales de la Coupe Nationale Futsal prévue le même jour, la commission décide de reporter la rencontre et de la fixer au 31/03. Vu les indisponibilités du terrain de Sens, la commission inverse la rencontre.

En conséquence, la rencontre Joigny/Sens FC 2 se jouera le samedi 31 mars à 17h00 sur le terrain de Joigny et la rencontre Sens FC 2 /Joigny se jouera le dimanche 13 mai à 15h00 sur le terrain de Sens.

# . Courriel de Magny

Demande du club pour la désignation d'un délégué concernant la rencontre R3 - Avallon Vauban/Magny du 11/03/2018 – transmet à la commission des délégués pour suite à donner.

# 2 – JEUNES

#### 2.1 CHAMPIONNATS JEUNES - MATCHES EN RETARD

La commission prend connaissance de la liste des matches en retard et décide la programmation suivante:

	U	J19	R1
--	---	-----	----

<u>U19 R1</u>	
GJ Rudipontain / Pontarlier CA (25/02)	A fixer
<u>U17 R1</u>	
Dijon ASPTT / Nevers 58 FC (25/02)	Fixé le 02/04
GJ Jura Foot Centre / Vesoul FC 2 (18/02)	A fixer
<u>U17 R2</u>	
GJ Lizaine Héricourt / Planoise Chateaufarine (18/02)	A fixer
<u>U16 R1</u>	
Louhans Cuiseaux FC / St Apollinaire AS (18/02)	Fixé le 02/04
Le Creusot JO / Chalon FC (25/02)	Fixé le 02/04
Gueugnon FC / Dijon USC (25/02)	Fixé le 15/04
<u>U15 R2</u>	
GJ Rudipontain / Bresse Jura Foot (17/02)	A fixer
<u>U15 R3</u>	
GJ Arcade Foot / Jura Dolois Football 2 (17/02)	A fixer
GJ Jura Foot Centre / Jura Dolois Football 2 (24/02)	A fixer
GJ ASDAM BRCL / GJ Arcade Foot (24/02)	A fixer

Levier / Pontarlier CA (18/02)	Fixé le 02/04
GJ Larians Rougemont / Courcelles les Montbeliard (17/02)	Fixé le 02/04
Lure JS / Audincourt (18/02)	Fixé le 02/04

En conséquence les rencontres suivantes sont reportées à une date à déterminer :

Clémenceau Besançon / Pontarlier CA Audincourt / GJ Rudipontain Pontarlier CA / Belfort ASM 2

#### U19R2

GJ Jeunes Saugeais / Lure JS
Courcelles les Montbeliard / St Loup Corbenay

#### 2.2 FORFAITS

# Match n°22042.2 – U17R2 – Vesoul FC 2 / Morteau Montlebon du 25/02/18

Forfait déclaré de Morteau Montlebon

La commission donne match perdu par forfait 0/3 buts.

Retire 1 point au classement à l'équipe de Morteau Montlebon et attribue le gain du match à Vesoul FC 2 (3 points).

Inflige une amende 35 € au club de Morteau Montlebon.

# Match n°22106.2 – U17R2 – Pontarlier CA 2 / Clémenceau Besançon 2 du 25/02/18

Forfait non déclaré de Clémenceau Besançon 2.

La commission donne match perdu par forfait 0/3 buts.

La commission demande au service comptabilité d'imputer les frais de déplacement de l'arbitre présent sur le compte du club de Clémenceau Besançon.

S'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, le club de Clemenceau Besançon est déclaré forfait général.

Prie les clubs de cette compétition d'en prendre note.

Inflige une amende de 100€.

#### Forfait général de Bresse Jura Foot

Le club de Bresse Jura Foot a déclaré forfait général en U19R2. La commission inflige une amende de 100€ à ce club. Prie les clubs de cette compétition d'en prendre note.

### 2.3 COURRIELS

# . Courriel de Dijon USC

Demande du club qu'en début de saison lorsqu'il y a 2 matches programmés à la même heure, ils puissent être fixés à 9h00 et 11h00.

La commission demande au club de reformuler sa demande en début de saison.

# 2.4 COUPES JEUNES CREDIT AGRICOLE

Les journées d'annulation générale ont été reportées les 17 et 18/03/18.

La commission arrête le calendrier prévisionnel suivant :

1/8<sup>ème</sup> de finale : lundi 2 avril (pâques)

¼ de finale : 21 et 22 avril ½ finale : mardi 8 mai Finale : 21 mai (pentecôte)

# 2.5 AMENAGEMENT DES HORAIRES DES MATCHES

Gueugnon FC pour les matches à domicile en U19R1 à 15h00 Gueugnon FC pour les matches à domicile en U14R1 à 15h00 Dijon USC pour les matches à domicile en U14R1 à 15h30 Dijon FCO pour les matches à domicile en U14R1 à 16h00

# 3 - FEMININES

#### 3.1 CHAMPIONNAT REGIONAL 1 F

La commission prend connaissance que la rencontre R1 F – Pontarlier/Chevremont du 25 février dernier a été remise pour terrain impraticable et décide de la fixer au samedi 31/03.

# 3.2 CHAMPIONNAT REGIONAL 2 F - PHASE PRINTEMPS

La commission prend connaissance du classement du championnat R2 F et établit la composition des groupes pour la phase printemps.

R2 F – Phase printemps

Groupe A

Bresse Jura Foot – Chatenoy 2 – Dijon Université – RC Lons Saunier – Mellecey Mercurey – Val de Pesmes/Marnay

Groupe B

Besançon Football - SS GIlley - Grandvillars - Les Fins - Meziré Fesches - Château Joux ou Passavant

La commission décide de fixer la rencontre en retard R2 F - Passavant/Château Joux du 18/02 le dimanche 4 mars 2018 à 15h00 sur le terrain synthétique de Doubs. Cette rencontre doit se jouer impérativement afin de finaliser les accessions de la phase printemps.

. Passavant/Les Fins du 25/02

A fixer

La commission rappelle que la 1<sup>ère</sup> journée est fixée le 11/03/2018.

# 3.3 CHAMPIONNAT REGIONAL 3 F - PHASE PRINTEMPS

A ce jour, 1 équipe supplémentaire est inscrite en R3 F pour la phase printemps, il s'agit du club de SEPTMONCEL.

La commission précise que le club doit réserver le vestiaire à l'équipe visiteuse.

Composition des groupes R3 F de la phase printemps.

Groupe A

Auxerre Stade – Beaune – Bourbon Lancy – Charmoy Loisirs – Flace Macon – Gueugnon-Gachères - Blanzy

Groupe B

Triangle d'Or – Jura Sud Foot – Montbarrey – Jura Lacs – Septmontcel

Groupe C

Drugeon – Les Sapins – Levier – Ornans – Château Joux ou Passavant

Groupe D

Autrey Les Gray - Clémenceau - Dannemarie - Perrouse - Saône Mamirolle -

Groupe E

Baume les Dames – Belfortaine ASM 2 – Colombier Fontaine – Fougerolles – Franchevelle – Valentigney/Pt de Roide Vermondans

La commission rappelle que la 1<sup>ère</sup> journée est fixée le 11/03/2018.

#### 3.4 COUPE FEMININE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

# . Match n° 23781.1 – SS Gilley/Baume les Dames du 25/02/2018

Forfait non déclaré du club de Baume les Dames

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe de Baume les Dames et dit l'équipe de SS Gilley qualifié pour le prochain tour.

Elle inflige une amende de 85 euros pour le club de Baume les Dames.

La commission demande au service comptabilité d'imputer les frais de déplacement de l'arbitre au club de Baume les Dame

La commission prend connaissance de la liste des matches en retard comptant pour le 1<sup>er</sup> Tour et décide la programmation suivante :

. Les Fins/Belfortaine ASM (18/02) Fixé le 31/03 . Drugeon Sport/Chevremont (18/02) Fixé le 02/04

Résultats des rencontres en retard du 1er Tour du 25 février dernier :

. Val de Pesmes-Marnay/Gueugnon/Gacheres-Blanzy
 . Belfortaine ASM 2/Grandvillars
 6 - 1

. **SS Gilley**/Baume les Dames Forfait de Baume les Dames

Equipes déjà qualifiées pour disputer les 1/8èmes de Finale :

Val de Pesmes-Marnay – Belfortaine ASM 2 – SS Gilley - Besançon Football – Bresse Jura Foot – Colombier Fontaine – Is Sur Tille – Racing Besançon – Vesoul – Louhans Cuiseaux – Chatenoy – Saint Vit – Pontarlier – Triangle d'Or

Les 1/8èmes de Finale sont prévus le week-end du 22 avril 2018.

#### 3.5 COURRIERS

. Match n° 23755.1 – Coupe Féminine Bourgogne Franche Comté – Les Fins/Belfortaine ASM Courriel du club de Belfortaine ASM concernant le report de cette rencontre. En effet, cette rencontre a été reportée pour terrain impraticable, le 19/11, le 10/12 et les 18/02.

Le club demande si lors de la prochaine programmation cette rencontre se jouera à Belfort. La commission maintient la rencontre comme initialement programmée.

# . Courriels de la municipalité de Doubs

Deux factures reçues de 2 X50 euros pour les frais du prêt des installations sportives (vestiaires, éclairage, etc...) concernant les rencontres Les Sapins/SS Gilles en R2F du 17/02 et Château Joux/Perrouse du 25/02/2018, la commission remercie la ville et le club de Doubs pour leur aide et transmet les factures au service comptabilité pour paiement à la municipalité.

# . U18F à 11 - Courriel du club de Pays Minier

Le club précise qu'il n'a pas pu disputer 2 matches pendant la phase automne de la compétition U18 Féminine. Il souhaiterait savoir si dans le cas d'un autre forfait en phase printemps, il serait déclaré forfait général.

La commission précise à ce club qu'il s'agit d'une nouvelle compétition et qu'il sera donc tenu compte uniquement des forfaits liés à la nouvelle phase.

#### 3.5 COUPE FEMININE BOURGOGNE FRANCHE COMTE U18

La commission prend connaissance de la liste des matches en retard et décide la programmation suivante :

Bart / Racing Besançon Fixé le 31/03

#### 3.7 AMENAGEMENT DES HORAIRES DES MATCHES

Longvic ALC pour les matches à domicile en U18F à 11 à 16h30 Jura Dolois pour les matches à domicile en U18F à 11 à 16h00 Pontarlier CA pour les matches à domicile en U18F à 11 à 16h30

# 4 - FMI - FONCTIONNEMENT

La commission rappelle les informations suivant concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions régionales et précise que le bureau de ligue lors de sa séance du 19 octobre dernier a décidé que la FMI sera mise en place à partir du 11 novembre 2017 pour les compétitions U13.

# 4.1 FMI - suivi par la commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

. Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

. Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

La commission rappelle qu'en cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la Ligue dans un délai de 48 heures suivant le match. Toute transmission tardive sera sanctionnée d'une amende de 20 Euros

# 4.2 SUIVI DES ECHECS - METHODE

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission sportive régionale avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) clubs(s) fautif(s).

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer :

Absence de code : 46 euros Absence de tablette : 46 euros Absence de transmission : 46 euros

Non envoi rapport constat d'échec FMI : 30 euros

Transmission tardive: 20 euros

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes « sont disponibles sur notre site internet dans <u>documents utiles.</u>

# Journée du 17et 18 février 2018

# <u>U17 R1 – Audincourt AS / Clemenceau Besançon</u>

La commission prend connaissance du constat d'échec signé par les clubs d'Audincourt AS, Clémenceau Besançon et l'arbitre.

La commission valide le résultat.

# U17 R2 - Belfort ASM / Champagnole

La commission prend connaissance du constat d'échec signé par le club de Belfort ASM et l'arbitre. Le club de Belfort ASM n'a pas réussi à récupérer les données du match. La commission valide le résultat.

# Journée du 24-25 février 2018.

. Match 20537.2 - R1 - Jura Sud Foot 2/Ornans du 24/02/2018

La commission prend connaissance du constat d'échec signé par l'arbitre. Impossible de saisir les avertissements donc impossibilité de clôturer la FMI La commission valide le résultat.

#### 5 - HOMOLOGATION DES RESULTATS

La commission homologue les résultats des rencontres jouées antérieurement au 27 février concernant les catégories seniors, jeunes et féminines sous réserve des dossiers en instance.

**PROCHAINE REUNION: Sur convocation** 

Le Président,
Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football